

COMMUNE
SAINT-REMY EN L'EAU

22 Bis rue de la Mairie
60130 SAINT-REMY EN L'EAU

N°030/2026

ARRETE DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune de Saint-Rémy en l'Eau.

VU Les articles L2211-1, L2212-1, L2213-1 et L2213-2 du code des Collectivités Territoriales,

VU Les articles R411.18 et R411.19 du Code de la route,

VU la demande présentée par l'organisateur de l'évènement « 10 -ème édition des boucles de l'Oise »,

CONSIDERANT que l'évènement prendra son départ le dimanche 23 août 2026 après-midi à Nogent sur Oise que les concurrents traverseront la commune le dimanche 23 août 2026 de 15h à 15h30 et nécessite une priorité de passage pour préserver la sécurité des participants, des usagers de la route, et des spectateurs.

ARRETONS :

Article 1 : La vitesse sera limitée à 30 km/h pendant la durée de l'évènement.

Article 2 : Le passage des cyclistes s'effectuera sur l'itinéraire suivant :

- D158 LE METZ ST-REMY-EN-L'EAU,
- Entrée dans D158 ST -ST REMY EN L'EAU
- D101 Rue de FOURNIVAL- passage sur le pont,
- Sortie D101 ST REMY EN L'EAU- Direction LA GLORIETTE,

Article 3 : Tous les participants doivent respecter le code de la route en vigueur sur place. L'organisation vérifiera la vitesse à plusieurs reprises pendant l'évènement. Les infractions seront sanctionnées, pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Article 4 : Sont seuls exceptés des dispositions de l'article 1 et 4 uniquement les véhicules de « Secours, médecin, pompier, ambulance et gendarmerie ».

Article 5 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et réglementation en vigueur.

Article 6 : L'obtention du présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de demander toute autre autorisation ou de procéder à toute autre formalité prévue par les lois et règlements.

N°030/2026

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Saint-Just-En-Chaussée
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de Saint-Just-En-Chaussée
- Monsieur Jean Louis GILLET

Fait à SAINT-REMY EN L'EAU
Le 15 juillet 2026

Le Maire,
Frédéric MAHIEUX

SOUS-PREFECTURE

15 JUL. 2026

6 rue Georges Fleury
60607 CLERMONT Cedex

Pour le Maire
L'Adjoint délégué,



eriatanby
Jocelyne PERIATAMBY